

Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2007 avec Christian FREMONT Directeur de Cabinet du MEDAD

Union des Syndicats de l'Equipement

30 passage de l'Arche - 92055 La Défense cedex téléphone : 01 40 81 24 00 - fax : 01 40 81 24 05

La délégation CFDT était conduite par Hubert Lebreton secrétaire général, accompagné de Louis Dat et Claude Drouglazet membre du BN. Cette audience répondait à un engagement du Directeur de Cabinet pris devant la délégation confédérale du 4 juillet. Elle portait sur le bilan de la décentralisation et des réorganisations, l'absence d'orientations pertinentes sur la mer et les services maritimes et plus généralement sur l'absence de dialogue social.

Le secrétaire général a rappelé en introduction les demandes de la CFDT exprimées dans le mémorandum remis au Ministre le 18 juillet dernier (cf infos rapides). Nous avons insisté particulièrement sur les difficultés posées par les réorganisations aux personnels et aux services du fait de l'absence d'un réel accompagnement social et du non respect de l'engagement ministériel que pas un agent n'en soit de sa poche. Pour illustrer notre propos nous avons pris le cas d'un adjoint administratif déplacé de plus de 40 km. Les surcoûts sont de plus de 4600 € de déplacements et de 2500 € frais de repas. Un coût mensuel donc de quasiment 600 € pour un salaire de 1340 €. Le reste pour vivre est de l'ordre de 750 €. L'indemnité spéciale de mobilité ne suffit pas il est nécessaire de renforcer le dispositif et envisager de nouvelles modalités de travail pour limiter les coûts supportés par les seuls personnels.

Nous sommes ensuite revenus sur les sujets d'actualité en rappelant que, sur toutes nos demandes pour mettre un peu de méthode de travail, nous étions restés sur notre faim. Pas de calendrier, pas de contenu aux discussions, pas de moyens nouveaux, pas d'avancées sur les instances paritaires, sur les missions, sur la gestion des personnels (GPEC, formation, accompagnement social), pas d'accord mobilité (pour obtenir des garanties nouvelles pour les personnels), pas de réflexions sur les harmonisations statutaires et de rémunérations.

Mais au contraire des décisions prises sans concertation aucune qui donne de véritables gifles à de nombreux personnels (cf abondement régime indemnitaire).

Mr Frémont indique que le changement de Ministre après les législatives et le Grenelle de l'Environnement ont créé du retard dans l'organisation du nouveau MEDAD; désormais la feuille de route est tracée.

La priorité de l'instant c'est la réforme des Administrations Centrales. Un pré-figurateur sera nommé par grande direction (bloc de compétences). Un rapport sera soumis au Ministre avant le 28/02/2008.

Infos rapides 2007-62 – 17 décembre 2007

Il y aura ensuite une déclinaison vers les services déconcentrés. La réforme se fera sur 3 ou 4 ans. Le chantier n'étant pas ouvert pour l'instant.

Le Secrétaire Général répond qu'il y a un réel contraste entre la volonté de débat qui a prévalu au Grenelle de l'Environnement et l'absence de dialogue social réel entre les administrations du MEDAD et les représentants du personnel.

Le Directeur de Cabinet indique qu'il est conscient des insuffisances actuelles et que le prochain CTPM sera l'occasion de remettre tout à niveau.

Louis Dat est intervenu sur la nécessité de re-professionnalisation des personnels du MEDAD. Des efforts sont à accomplir rapidement pour accompagner notamment le renforcement souhaité des compétences de tous en matière de développement durable et dans les domaines de l'environnement. Pour cela, il est urgent de redynamiser, voire de redémarrer, les structures de concertation locales, régionales et interrégionales sur ces questions essentielles de la formation et des compétences.

Concernant le réseau des bases aériennes nous considérons la création du nouveau service national d'ingénierie aéronautique (SNIA) comme une avancée. Elle a été maîtrisée par le ministère. Par contre, la création des directions départementales de l'équipement et de l'ingénierie aéronautique (DDE IA) n'est pas une réussite. Elles n'ont pas, de notre point de vue, d'existence légale. Cette situation conduit à des situations où les décisions, les orientations ne sont pas toujours cohérentes entre elles et même parfois elles sont entachées d'irrégularités.

Claude Drouglazet est intervenu sur le Maritime qui semble le parent pauvre du nouveau Ministère. Un dossier a été remis au Directeur. La CFDT a fait des propositions concrètes en matière d'organisation de services (création d'un service maritime unique) et réforme des statuts des personnels civils des Affaires Maritimes (fusion des corps avec ceux de l'Equipement). Ces propositions n'ont pas reçu de réponse à ce jour alors même que des rapports d'Inspections Générales en font état.

Nous sommes revenus également sur la situation des personnels des établissements de l'enseignement maritime oubliés parmi les oubliés. Malgré nos demandes et nos rappels les situations évoluent peu. Pour les personnels non titulaires de ces établissements les grilles de carrière sont indigentes et plus qu'obsolètes. Les accords constituaient une opportunité de sortir de ces situations il faut la saisir.

Nous demandons donc que des négociations s'engagent en ce sens (organisation et fusion de service, fusion de statuts) rapidement car le MEDAD a tous les éléments à sa disposition pour agir y compris sur le champs de l'enseignement maritime.

Le Directeur de Cabinet connaît bien le sujet ce qui est un atout indiscutable pour avancer. Il a promis d'étudier rapidement nos propositions et de nous apporter des réponses dans les mois à venir.

En conclusion le Secrétaire Général a rappelé que la CFDT était ouverte au dialogue mais restera très vigilante et très attentive à l'amélioration du dialogue social qui fait actuellement cruellement défaut dans ce Ministère.

AFFAIRE A SUIVRE

Infos rapides 2007-62 – 17 décembre 2007